

LE SÉNAT

Le mardi 25 novembre 1980

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

COMITÉ PERMANENT MIXTE—CHANGEMENT DANS LA
REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que les noms de MM. McCauley, Bachand, Cousineau, Fraser et Weatherhead ont été substitués à ceux de MM. Bloomfield, Chénier, Henderson, Hnatyshyn et Joyal sur la liste des députés membres du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires.

LA CONSTITUTION

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—CHANGEMENT DANS LA
REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que les noms de MM. Speyer, Beatty, Fraser, McCain, Thacker, Robinson (Burnaby) et Harquail ont été substitués à ceux de MM. Epp, Dinsdale, Hawkes, Crombie, McGrath, Young et Henderson sur la liste des députés membres du comité spécial mixte de la constitution du Canada.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement) dépose le document suivant:

Copies d'une lettre, en date du 20 octobre 1980, du premier ministre du Canada, adressée au premier ministre de Terre-Neuve, concernant la transmission de l'électricité de Terre-Neuve en passant par le Québec. (*Texte anglais*)

—La lettre intéressera l'honorable sénateur Marshall et les autres honorables sénateurs qui ont posé des questions à ce sujet. Elle se rattache à une réponse que le leader adjoint a donnée hier.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Puis-je demander à mon honorable ami si la lettre sera lue ou si elle sera annexée au compte rendu?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, le texte pourrait certes être intégré au compte rendu d'aujourd'hui, si on le désire. Je n'y vois aucun inconvénient.

Le sénateur Marshall: Pouvons-nous en avoir des copies maintenant?

Le sénateur Perrault: Il y en aura des copies sur le Bureau et nous pouvons certainement . . .

Le sénateur Roblin: Je fais remarquer qu'il est courant dans certains cas de remettre immédiatement une copie du texte à l'opposition pour lui donner la possibilité d'en discuter s'il y a lieu. Je demande à mon honorable ami s'il est prêt à le faire.

Le sénateur Asselin: J'ai posé la même question bien des fois.

Le sénateur Perrault: Ai-je alors la permission de donner lecture de la lettre?

Le sénateur Asselin: A l'avenir, envoyez une copie du texte à l'opposition à l'avance.

Le sénateur Perrault: Je le ferai avec plaisir, mais . . .

Le sénateur Asselin: Faites-le à l'avenir.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, la lettre est datée du 20 octobre. Elle n'a donc pas été envoyée hier; l'honorable Brian Peckford, premier ministre de Terre-Neuve, l'a en main depuis cette date. En voici le texte:

Monsieur le premier ministre,

Je donne suite à votre lettre du 25 septembre dernier dans laquelle vous réitérez vos préoccupations quant à la question de savoir si le gouvernement fédéral est disposé à faire usage de ses pouvoirs constitutionnels pour assurer la transmission à travers le Québec de l'énergie électrique produite à Terre-Neuve.

Dans ma lettre du 29 juillet 1980, je vous disais que le gouvernement fédéral était prêt à agir si on lui prouvait que le Québec faisait effectivement obstacle à l'exportation de l'électricité en provenance de Terre-Neuve. C'était aussi, vous vous en souviendrez, ce que j'ai dit en somme quand nous avons abordé la question à la récente conférence des premiers ministres sur la constitution.

Je me suis réjoui d'apprendre que l'administration de l'énergie électrique de l'État de New York est prête à acheter l'électricité excédentaire de votre province s'il est possible de s'entendre sur le prix et certaines autres conditions. Bien qu'il y ait certes beaucoup de points à régler, outre la transmission de l'énergie en territoire québécois, avant de pouvoir signer des contrats officiels, c'est là un fait très encourageant.

Vous comprenez, j'en suis sûr, que votre demande d'intervention du gouvernement fédéral pour assurer la transmission en territoire québécois pose nombre de questions fort complexes. Mes fonctionnaires ont donné la priorité à l'étude de ces questions et il est certain que, pour accélérer le processus, nos fonctionnaires respectifs devront s'en entretenir très bientôt. A cette fin, des fonctionnaires du Bureau des relations fédérales-provinciales prendront bientôt contact avec leurs homologues terre-neuviens afin de préparer cette réunion.